

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

**ARRETE DU MAIRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**RETRAIT DE DELEGATIONS DE SIGNATURE**  
**A MADAME EMILIE DUPONT**

*5.5 Délégation de signature*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L.2122-19**,

Vu l'arrêté de délégation de signature pour les actes relatifs à la suspension des délais de paiement et pour les engagements dits de comptabilité administrative n°**AG-2022-14** en date du 02 Mai 2022,

Considérant que Madame **Émilie DUPONT** ne fait plus partie des effectifs de la Commune,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est retirée à Madame Émilie DUPONT à compter de ce jour, la délégation de signature pour les actes relatifs à la suspension des délais de paiement notifiés aux créanciers conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° **2013-269** du **29 Mars 2013** et pour les engagements dits de comptabilité administrative de dépenses et recettes non rattachés à un bon de commande, dans la limite de l'autorisation budgétaire votée par l'assemblée délibérante, dans le cadre du budget principal, dans la limite des budgets relevant de leur pôle, de sa Direction ou service.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera :

- . Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Notifié à l'intéressée ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- . Mis en ligne sur le Site Internet de la Ville

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 22 Avril 2024.

*Pour extrait conforme,*  
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 25 AVR. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 AVR. 2024